

faire bénéficier le Parlement de l'expérience et de la sagesse de ses membres venus de toutes les parties du pays, au moment où il s'agit de répartir les deniers publics. Malgré sa facilité à trouver des expédients et des raisons pour pallier de semblables empiètements, je ne crois pas que le premier ministre puisse trouver une seule excuse au présent état de choses. Je sais qu'il nous dira que nous en avons fait autant lorsque nous étions au pouvoir. Non, il ne le fera pas, maintenant que j'ai appelé son attention sur ce point ; mais pour le cas où il le ferait, il est deux considérations que je tiens à signaler à son attention et à celle de la Chambre. L'une, c'est que nous avons très peu suivi cet usage, et que nous ne l'avons fait qu'en dépit des protestations indignées de mon très honorable ami, alors chef de l'opposition, et de ses partisans. A les entendre, cette manière d'agir était contraire à la répartition équitable des deniers publics par le Parlement. Depuis que nos honorables amis sont au pouvoir, ils ont implanté cette coutume que tous les gouvernements, j'imagine, suivent avec réserve — car certaines circonstances imposent la nécessité de renvoyer aux derniers jours de la session l'exposé de certaines dépenses. A cela, nul ne saurait trouver à redire. Mais bien grande est la différence entre cet état de choses et la tenue en secret d'une très grande partie, du sixième, dans le cas actuel, des dépenses que l'on projette de faire durant le présent exercice ; bien grande, dis-je, est la différence entre ces bribes de dépense et le budget énorme qu'on nous invite à voter. Quelle est la conséquence de cet état de choses ? C'est ce que nous allons voir.

Il est inutile de déposer un budget si ce n'est dans le but de savoir ce qu'en pense le Parlement. Sur ce point, je crois que l'opinion est unanime. Le temps n'est plus où le Parlement n'avait d'autre mission que d'enregistrer les actes du Gouvernement ou d'approuver les décrets de l'exécutif. Nous vivons à une époque où l'on croit de plus en plus que si l'initiative des dépenses publiques appartient au Gouvernement, ces dépenses doivent être discutés librement et d'une manière effective par le Parlement, qui est l'autorité souveraine en la matière. Est-il possible, à l'heure qu'il est, de discuter comme il convient le présent budget ? Je prétends que non. Le premier ministre dira peut-être que nous avons du temps tout plein et que nous pouvons discuter à notre aise. A quoi bon, puisque le pays ne prête plus qu'une oreille distraite ? Mais le premier ministre nous reprochera-t-il de partager l'indifférence que manifeste le public ? Ce serait indigne d'un homme d'Etat. Après six longs mois de session, le public est las, il ne fait plus de cas de ce qui se passe ici. Il faudrait quelque événement extraordinaire pour éveiller l'attention du public et la fixer sur ce que le Parlement pourrait faire d'ici à la prorogation. Ni le Gouverne-

ment ni l'opposition ne sauraient discuter en ce moment les dépenses publiques de façon à intéresser le public, à moins que le pays ne fût en mesure de se rendre compte de notre attitude et de notre manière de voir, ce qui est absolument impossible. A l'heure qu'il est, le public ne se soucie plus ni des critiques de l'opposition ni de ce que le Gouvernement ou le Parlement pourraient faire. D'ailleurs, la Chambre est fatiguée. Donc, de deux choses l'une : ou l'on va obliger l'opposition à donner son assentiment à des dépenses, ce qui serait injuste, ou l'opposition devra faire peser uniquement sur le Gouvernement la responsabilité du budget qu'il dépose à une heure aussi tardive. Mais si nous laissons faire pour cette fois-ci, c'est à la condition que le Gouvernement s'engage à ne plus recommencer. Voyez en quelle situation pénible on met l'opposition ? A quelque point de vue qu'on envisage le présent état de choses, on est obligé de convenir qu'il est injuste, contraire aux principes de bon gouvernement et inexcusable sous tous rapports.

Dans la situation qui nous est faite, nous serons obligés tôt ou tard de laisser voter ce budget, car il est impossible d'en discuter comme il convient les différents articles. Mais alors, dira-t-on, que devient en ceci l'opposition ? Où sont ses résolutions ? Que trouve-t-elle à redire à ces dépenses ? Puisqu'elle a laissé le Gouvernement agir à son gré, c'est donc qu'elle n'avait pas d'objections réelles à soulever ? Voilà ce qu'on pourrait dire, mais à tort.

Je crois avoir traité mon sujet avec bonne foi et sans passion. N'est-il pas nécessaire de mettre fin au présent état de choses ? Et, je le demande, qu'est-ce qui empêche le Gouvernement de déclarer que si on lui pardonne pour cette fois, il ne sera pas excusable de recommencer ? Comme il importe d'appeler sur ce point, d'une manière quelconque, l'attention de la Chambre et du pays, j'ai l'honneur de proposer ce qui suit — à titre d'amendement à la motion dont la Chambre est saisie :

Cette Chambre proteste énergiquement contre la négligence du Gouvernement qui a attendu jusqu'à la fin de la session pour déposer un budget s'élevant à près de \$14,000,000, ou au sixième du budget total de l'année, empêchant ainsi toute discussion légitime et effective des dépenses publiques et continuant un usage éminemment préjudiciable à l'intérêt public.

L'honorable M. W. S. FIELDING (ministre des Finances) : Monsieur l'Orateur, que mon honorable ami (M. Foster) pose en principe qu'il faille mettre la Chambre le plus tôt possible au fait des dépenses projetées, il n'y a rien à redire à cela ; mais je suis porté à croire qu'il grossit les difficultés de la situation et attribue à la question beaucoup plus de gravité qu'elle n'en a réellement. Consultons plutôt les faits. La Chambre, qui siège depuis plusieurs mois, a dû consacrer une partie considérable de